

SEANCE du 03 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt, le Trois JUILLET, à Dix Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

Date de convocation : 26 Juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : Mmes VARACHAUD- LALAY - PAILLOT – VEGTER – KRAUSE – ACHARD – GAREL – LAINE – Mrs VARACHAUD F – MARQUETEAU – DEMOULINS- VIROULET – DAUCHART – LATRILLE – DOMBRAY -

Monsieur DEMOULINS Camille est élu secrétaire de séance.

Madame la Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 Juin 2020.

Après vote à main levée, Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 12 Juin 2020.

N° 2020/40 - Vote des Subventions et participations communales 2020

Madame la Maire propose au Conseil d'examiner les demandes de subvention déposées par les associations (communales et extra communales), ainsi que les cotisations pour 2020.

Elle rappelle qu'une obligation légale impose à la Commune de demander certains documents pour l'attribution et le versement des subventions annuelles. Il s'agit de :

- une demande de subvention motivée de la part de l'association
- la composition du bureau issue de la dernière assemblée générale
- un compte de résultat sommaire (Recettes/Dépenses) de l'année écoulée.

Madame la Maire indique que chacune des associations communales a reçu un courrier leur demandant, si elles le souhaitent, de déposer auprès de la mairie une demande de subvention avant le 15/02/2020. Compte tenu de la période de confinement, le conseil n'ayant pas pu se réunir les subventions 2020 n'ont donc pas été attribuées.

La Commission Vie associative s'est réunie le 30 juin 2020, et a examiné les demandes, en tenant compte des documents fournis : bilan financier succinct, projets passés et prévus pour l'année à venir, composition du bureau, rapport des assemblées générales.

Madame la Maire donne la parole à M. MARQUETEAU, président de la commission, propose au conseil d'attribuer à chaque association les sommes suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions votées 2020	Remarque	Subventions accordées en 2019
Foyer socio-éducatif <i>Collège du Parc</i>	560 €		560 €
Association sportive <i>Collège du Parc</i>	750 €		750 €
Association scolaire <i>École « Le Nauzon »</i>	360 €		300 €
Club des Aînés Ruraux <i>Jacques FREMONT</i>	300 €		360 €
Club Sport et loisir <i>Pascal CHABOT</i>	Pas de demande		
ANACR (Association des Anciens Combattants de la Résistance) <i>Claude PAULIAT</i>	120 €		120 €
A.C.P.G – C.A.T.M <i>Marie Paule POMARES</i>	120 €		120 €
A.C.C.A <i>Michel MARTINET</i>	400 €	Pour l'achat de matériaux en vue de la construction d'un WC	420 € ou construction WC
Conseil Local des Parents d'Élèves <i>Marie CHAULET</i>	360 €		300 €
Société Colombophile « Le Ramier » <i>Jean-Claude ANDRIEUX</i>	200 €		Pas de demande en 2019

Tennis Club <i>Eric DOMBRAY</i>	En sommeil		600 €
Club de Pétanque <i>Bernard LÉONARD</i>	320 €		320 €
A.A.P.M.A <i>Nicolas BALBUSQUIER</i>	610 €		610 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers <i>Samuel RATINAUD</i>	400 €		360 €
Culture en Tête <i>Marianne TIXEUIL</i>	500 €	Demande participation spectacle de fin d'année	400 € (participation financement spectacle fin d'année)
Club Mathuséen des Vieilles Mécaniques <i>Guy BRANDY</i>	Pas de demande		
Marchés en fête <i>Bernadette PLATEAU</i>	200 €	Participation achat du plancher	N'avait pas souhaité de subvention
Les Amis des Écoles de la Forge <i>Albert VIROULET</i>	300 €		200 €
ARTICOM <i>Christophe PELTIER</i>	Pas de demande transmise		200 €
Gymnastique Volontaire mathuséenne <i>Geneviève MÉRIGUET</i>	350 €		350 €
Ecole associative de Musique du Pays des Feuillardiers <i>Georges TIXEUIL</i>	250 €		200 €
KARAVIGNETT'S CLUB <i>Christian BROUART</i>	Pas de demande transmise		200 €
UNIS VERS TCHOUK AND CO <i>Victor VANDERF</i>	250 €		250 €
CHORUS ANIMATION 87 <i>Pascal DUGUE</i>	100 €		100 €
TEAM GROS CŒURS <i>Murielle LEPRON</i>	Le raid humanitaire devait avoir lieu du 23 mars au 02 avril 2020- maintien de la subvention 100 €, si reconduction du projet		

Collège du parc	200 €	Projet « Printemps théâtral des collèges	
Comité des Fêtes	En sommeil		
CINEMAGE Sébastien MARQUETEAU	100 €	1ere demande	

PARTICIPATIONS COMMUNALES

Participation aux frais de séjours CLSH/ALSH	<u>2020</u> 5 € /jour/enfant Limité à 10 jours par an et par enfant	<u>2019</u> 5 €/jour/enfant Limité à 10 jours par an et par enfant
Participation colonies et séjours scolaires	<u>2020</u> 30 €/enfant pour un voyage par an	<u>2019</u> 30 €/enfant pour un voyage par an

COTISATIONS 2020

Organisme	Montant de la cotisation 2020
ATEC	1701,87 €
Tourisme Vert Haute-Vienne – Gîtes de France	1209 €
Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	2,107 €/hab
Com Com (Ordures ménagères)	1 099 €
S.I.R.P.A (Repas à domicile)	504,47 €
Mission Locale Rurale de la Hte-Vienne	1095 €
Ass de Maires et Elus Hte-Vienne	0,249 €/habitant
ADIL	0,1350 €/habitant
SPA	0,63 €/habitant
Syndicat des étangs de la Haute-Vienne	75 €
FDGDON Destruction des nuisibles	576 €
Maires Ruraux Haute-Vienne	
Fédération régionale de l'Hôtellerie de Plein Air	150 €

ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES

Associations	Subventions accordées en 2020	Subventions accordées en 2019
Ligue contre le cancer	50 €	50 €
Secours populaire	200 €	200 €
Restos du cœur	50 €	50 €
Assoc des accidentés de la vie (FNATH)	50 €	50 €
Pouce Travail	50 €	50 €

Prévention routière	50 €	50 €
Fanfare « Jeanne d'Arc » - Cussac	50 €	

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE** les propositions de la commission « Vie associative » et **VALIDE** les sommes indiquées pour chaque association.

Des courriers seront expédiés aux présidents d'association pour leur signifier l'attribution 2020, et pour justifier à certains (Club des aînés, ACCA, Marché en Fête...) le montant attribué.

La Commission « Vie associative » souhaite pour l'année prochaine que les documents demandés aux associations soient plus complets, et que notamment apparaissent les subventions obtenues par ailleurs.

Il est envisagé de rencontrer chaque président d'association pour en parler en amont.

N° 2020/41 - Tarifs Année Scolaire 2020/2021 - Vie scolaire (cantine, goûters, garderie)

Mme la Maire rappelle au conseil les tarifs pratiqués pendant l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil, après délibération, **DECIDE** à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021, inchangés par rapport à l'année scolaire précédente.

- REPAS ENFANT : 2.65 €
- REPAS ADULTE : 6.70 €
- GOUTER : 0,40 € le goûter
- GARDERIE : 0,50 € le ticket

N° 2020/42 - TARIF PEDALOS- KAYAKS – MINI GOLF – Saison 2020

Madame la Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2020 pour la location de pédalos, kayaks, mini-golf et des paddles.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote à main levée, **DECIDE** à la majorité de fixer pour 2020 les tarifs comme suit :

- ✓ PEDALOS : 4,00 € la ½ heure
- ✓ KAYAKS : 2,50 € la ½ heure
- ✓ PADDLES : 4,00 € la ½ heure
- ✓ MINI-GOLF : 3,00 € la partie pour 1 personne (1 ticket)
(1 joueur gratuit pour 4 personnes payantes)

Le Conseil Municipal, après discussion, **ACCEPTE** à l'unanimité les présentes propositions et **FIXE** les tarifs 2020 comme indiqués ci-dessus.

N° 2020/43 - ALLOCATION MUNICIPALE de VETERANCE SAPEURS POMPIERS 2020

Madame la Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2006 définissant les conditions de versement de l'allocation de vétéran à tous les anciens membres du centre de secours, sans distinction de grade, ayant effectué un service de 15 ans minimum.

L'allocation annuelle, fixée par le Conseil Municipal, devant être versée à partir de l'année où le vétéran aura atteint l'âge limite d'exercice (soit l'âge de 55 ans).

Il y a donc lieu de fixer le montant de l'allocation de vétéran 2020 à verser aux sapeurs-pompiers retraités. (Pour mémoire l'allocation 2019 avait été fixée à : 150 €/par S.P par an). Actuellement, 14 sapeurs-pompiers retraités peuvent percevoir l'allocation.

Le Conseil Municipal, après discussion, **DECIDE** de fixer à la majorité suit : **160 €/an l'allocation de vétéran versée à chaque sapeur-pompier retraité.**

N° 2020/44 - Contribution de la commune au titre des eaux pluviales – 2020 -

Mme la Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer la charge financière qui doit être supportée par le budget général.

Elle propose au Conseil le calcul suivant :

Amortissements :	46 344.55 €
Intérêts Emprunts 2019 :	10 758.26 €

57 102.81 €

✚ 57 102.81 € x 50 % = 25 551.40 €

Somme à laquelle s'ajoute à 50 % des dépenses classe 6 :

✚ 68 920.38 € x 50 % = 34 460.19 €

Soit un total de : 25 551.40 € + 34 460.19 € = 63 011.59 €

L'Assemblée, après discussion, **DECIDE** à l'unanimité de verser la somme de **63 011.59 €** au budget de l'Assainissement au titre de la contribution de la Commune au traitement des EAUX PLUVIALES pour l'année 2020.

N° 2020/45 -Participation du service des eaux et du service assainissement – 2020-

Mme la Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait que le Service de l'Eau et le Service Assainissement reversent à la commune une participation représentant la mise à disposition de deux employés communaux (Agent de maîtrise et adjoint technique) chargés :

1°) Pour le service des eaux : de la surveillance et de l'entretien des bassins, des canalisations ainsi que du relevé annuel des consommations, de la programmation des travaux, réalisation des branchements

2°) Pour le Service Assainissement : de la surveillance et de l'entretien des stations d'épuration, de la programmation des travaux et l'exécution des branchements. Elle indique que cette participation s'élèverait à **73 000 €**.

Mme la Maire propose au conseil de répartir comme suit la participation :

- 60 % : service des eaux, soit **43 800 €**
- 40 % : service assainissement, soit **29 200 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, **ACCEPTE à l'unanimité** principe de cette participation partagée entre les 2 services et **CHARGE** Mme le Maire de procéder au versement des participations des budgets EAUX et ASSAINISSEMENT au budget communal.

N°2020/46 - Vote du budget primitif – Budget communal 2020 (M14)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du Budget Communal 2019, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	1 627 208 €	1 627 208 €
Investissement	710 601 €	710 601 €
	<u>2 337 809 €</u>	<u>2 337 809 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE à la majorité (1 abstention)** le Budget primitif Communal 2020.

N° 2020/47 -Vote du Budget Primitif - Service des Eaux 2020 (M 49)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du service des Eaux 2018, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	299 538 €	299 538 €
Investissement	265 201 €	265 201 €
	<u>564 739 €</u>	<u>564 739 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE à la majorité (1 abstention)** le Budget du Service des Eaux 2020.

N°2020/48 - Vote du Budget Primitif – Service assainissement 2020 (M49)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du service Assainissement 2020, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	147 514 €	147 514 €
Investissement	204 489	204 489 €
	<hr/>	<hr/>
	352 003 €	352 003 €

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE à la majorité (1 abstention)** le Budget du service Assainissement 2020.

N° 2020/49 - Vote du Budget Primitif Lotissement « La Gerbaudie » 2020

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget primitif 2019 du lotissement « la GERBAUDIE » qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	54 369 €	54 369 €
Investissement	54 369 €	54 369 €
	<hr/>	<hr/>
	108 738 €	108 738 €

Invite le Conseil à se prononcer :

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE à la majorité** (1 abstention) le Budget 2020 du lotissement « La GERBAUDIE ».

N°2020/50 - ACQUISITION d'un TRACTEUR – services techniques

Madame la Maire passe la parole à M. VARACHAUD pour le sujet sur le remplacement du tracteur des services techniques.

M. VARACHAUD indique que les services techniques sont dotés d'un tracteur RENAULT 95 CERES de 1996, comportant actuellement 11055 heures. Celui-ci présente des défauts de sécurité importants (freinage, direction ...).

Il indique avoir prospecté pour trouver en tracteur d'occasion, qui est plus particulièrement destiné à entretenir les chemins de randonnées.

M. VARACHAUD, accompagné de 3 agents des services techniques, s'est rendu dans les locaux de la SARL RIVET BENEST à Bellac, pour voir un tracteur d'occasion :

Marque MASSEY FERGUSSON – Année 2012 – 4100 heures – 4 roues motrices – Attelage arrière standard – équipé d'un chargeur d'occasion MF 941 Quicke , commande électro drive.

Le prix de ce tracteur d'occasion est de 38 040 € H.T

La SARL RIVET propose en supplément l'équipement d'une benne à grapin de marque MAGSI, de 4 pneus neufs, et d'un siège pneumatique pivotant monté.

La garantie proposée est de 4 mois.

La reprise du tracteur RENAULT serait de 4000 € TTC. En résumé le prix du tracteur s'élève à 41 648 € TTC.

Le Conseil Municipal, après discussion, **ACCEPTTE** le principe d'achat de ce matériel, et **CHARGE** Mme la Maire de signer le bon de commande relatif à cette acquisition.

N°2020/51 - Redevance d'Occupation du Domaine Public – ENEDIS – Année 2019

Madame la Maire indique qu'il y a lieu de mettre en recouvrement la redevance d'occupation du domaine Public due par ERDF pour l'année 2020, pour un montant de **212 €**.

Le Conseil Municipal, après délibération, **CHARGE** à l'unanimité le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

✚ Mme GAREL intervient pour signaler qu'elle souhaiterait pouvoir contacter le SYDED pour évoquer le problème des éco-points. En effet, avec les nouvelles consignes de tri, elle constate que les éco-points sont à son avis très peu collectés et surtout il y a un manque de containers évident.

Il est décidé de contacter le service par mail et de demander à fixer un rendez-vous en mairie.

Réunion de la Commission Sociale

Mr DAUCHART, président de la commission, donne la parole à Mme ACHARD, pour le compte rendu de réunion.

Mme ACHARD indique que lors de la réunion du 23 Juin, la commission a rencontré M. BECO, représentant le groupement d'employeurs GE-APA, basé à Pessac.

Cet organisme a mis en place depuis 2007, des actions, en partenariat avec le Conseil Départemental 33 et 87 et la Région Nouvelle Aquitaine, ayant pour objectifs d'aider les personnes âgées de Plus de 65 ans à maintenir ou développer une activité physique quotidienne. Et ce dans le but de favoriser l'autonomie, et la qualité de vie de ces personnes.

Le dispositif APA santé Nutrition, dans lequel interviennent des professionnels qualifiés, se déroule en 3 phases :

- 1°) Evaluation à domicile de la personne âgée
- 2°) organisation d'activités dans un groupe de maximum 10 personnes, dans un lieu prêté par la commune (salle des fêtes, ou halle de sports)
- 3°) Evaluation finale à domicile, qui conduira soit à l'arrêt de l'action, soit la personne âgée sera dirigée vers une association locale.

Le Conseil Municipal, après discussion, **APPROUVE** cette initiative et **DECIDE** de mettre à disposition soit la halle des sports soit la salle des fêtes pour la mise en place de l'action en groupe.

Une liste des personnes âgées susceptibles d'être intéressées ou susceptibles d'être concernées par cette action.

Compte-Rendu Conseil d'école le 29/06

Mme la Maire donne compte rendu des sujets évoqués lors de cette réunion :

- L'équipe enseignante restera inchangée pour la rentrée scolaire 2020/2021
- Les effectifs sont stables et s'élèvent à 117 enfants au total
- Le projet piscine sera reconduit pour les classes de CE2-CM1-CM2 , soit 49 élèves. Et se déroulera du 17/12 au 04/04/2021.
- - les cours d'anglais renforcé se poursuivront
- - Projet de classe musicale avec le collège
- Photo de classe en novembre
- Le sujet de la sécurité aux abords de l'école a été évoqué, avec notamment le non-respect du sens interdit dans le couloir des bus. Mme la maire indique que la gendarmerie sera sollicitée dès le début d'année scolaire afin de faire respecter les stationnements.
- Prévoir des barrières de sécurité fixes le long du trottoir pour sécuriser la montée et la descente des bus scolaires.

Réunion Commission « Jumelage »

Mr DAUCHART indique que la commission « Jumelage » présidée par Mme VEGTER, c'est juste avant le conseil municipal.

Pour commencer à mettre sur pied un projet de jumelage, de nombreuses questions ont été soulevées :

- Avec quel Pays pourrait-on initier un jumelage ? Avec quelle Commune de ce pays ?
- Définir un projet commun avec cette commune


La Commission a donc décidé pour continuer d'avancer sur ce projet de provoquer une réunion avec l'association des communes jumelées du Limousin, afin d'avoir des renseignements et des pistes de travail pour monter ce projet.

M. VIROULET fait remarquer qu'il serait judicieux de choisir un pays dont la langue est étudiée au Collège de Saint-Mathieu.

Intervention Gwenaëlle PAILLOT

Mme PAILLOT intervient pour signaler qu'elle a eu connaissance de part son travail, qu'une personne âgée avait été volée par ruse sur la commune de SAINT-MATHIEU.

Ce type de vol par abus de faiblesse sont en augmentation sur le secteur. Il serait souhaitable, selon elle, de lancer un appel à vigilance auprès des personnes âgées de notre commune. Après discussion, il est décidé de rédiger un encart afin d'appeler à la vigilance, pour le diffuser sur la page Facebook de la commune et pour l'afficher sur les panneaux dans chaque village.

 Intervention M. VIROULET Albert demande la parole pour signaler qu'il souhaiterait que des investissements soient prévus à l'avenir pour les jeunes : un lieu pour se rencontrer par exemple. Mme la Maire signale que son équipe et elle-même ont prévu dans leur profession de foi la construction d'un city Park à destination des jeunes. Un projet a été demandé à M. PEYRARD, de la société EP INGINIERIE. Celui-ci sera présenté au conseil dès qu'il sera prêt, et fera l'objet de demande de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Vingt heures Vingt Cinq minutes.